



Séance du Conseil communal du 15 mars 2018

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal du 15 mars 2018

En avant séance, deux délégués du Parc naturel Jura Vaudois, M. Eric Hostettler, Vice-Président et M. Vuichard, Directeur par intérim, présentent, au Conseil communal, le fonctionnement et le projet du parc naturel Jura Vaudois. .

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20.45 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 36 conseillers-ères, 7 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es.

Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, des Huissières et du public. L'Assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Hostettler, Président, lit le courrier adressé au Conseil communal. Il s'agit des démissions de Mme Fabienne Genoud, Conseillère, et de M. Marc Vermot, Conseiller.

M. Michel Freymond a été convoqué selon la liste des viennent-ensuite. M. Hostettler, Président, procède à l'assermentation de M. Michel Freymond.

M. Hostettler, Président, s'est renseigné auprès de la Préfecture, le Conseil communal peut siéger avec un effectif minimum de 36 conseillers-ères.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017. Sa lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté par 35 voix pour et 1 abstention.

Point 2. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

Suite à la démission de M. Marc Vermot, Conseiller et membre de la commission des finances, nous devons élire un nouveau candidat pour celle-ci. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, propose M. Stocker, Conseiller, au poste de membre de la commission des finances. M. Stocker, Conseiller, est élu tacitement.

M. Hostettler, Président, s'est renseigné auprès de la Préfecture, sur la possibilité de nommer un suppléant à la commission des Finances. Le règlement du conseil communal autorise une commission composée précisément et uniquement de trois personnes. Pour nommer ce suppléant, il faudrait modifier le règlement du Conseil communal par un préavis municipal accepté par le Conseil communal et les services cantonaux.

Point 3. Préavis 01/2018. Demande de crédit pour la réfection des toits des citernes de Châtel.

M. Gabioud, Conseiller, lit le rapport de la commission ad-hoc. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, présente le rapport de la commission des finances. Il s'agit d'un investissement de 90'000 Frs. pour la réfection des toits des citernes de Châtel qui

permettent d'abreuver le bétail en eau de pluie. Les subventions fédérales et cantonales sont estimées à 50'000 Frs. et viendront en déduction de la somme susmentionnée.

M. Baudat, Conseiller, demande des précisions concernant l'évacuation des matériaux provenant des anciennes structures. M. Rosat, Municipal, répond que la société d'alpage mettra des véhicules à disposition des entreprises et que la Commune prendra en charge les frais occasionnés dans le cadre des 'frais imprévus' du budget présenté.

M. Stocker, Conseiller, s'enquiert de l'état des citernes. M. Wulliens, Conseiller et Président de la société d'alpage, lui répond que les citernes ont été régulièrement nettoyées et qu'elles ne présentent aucun problème.

M. Chenuz, Conseiller, s'étonne de la cherté du projet. M. Rosat, Municipal, précise que le budget prévoit une réutilisation des matériaux encore utilisables, d'un poste pour les imprévus et que la situation géographique du chantier, en plein alpage, entraîne des frais supplémentaires. M. Cloux, Conseiller, complète les informations de M. Rosat, Municipal, en précisant que les travaux ne se limitent pas à la charpente, mais concerne la création de bases en béton, ainsi que le remplacement des toits en tôle.

Le préavis 01/2018 est accepté par 35 voix pour et une abstention.

Point 4. Préavis 02/2018. Demande de crédit pour la pose de filtres à particules sur le chauffage à distance.

M. Giroud, Conseiller, présente le rapport de la commission ad-hoc. M. Pierre-Olivier Cloux lit le rapport de la commission des finances. Il s'agit d'une dépense de 146'000 Frs qui sera portée au compte affecté du chauffage à distance. Ils permettront de filtrer les particules fines.

M. Salomon, Conseiller, demande quels seront les frais engendrés par l'évacuation des particules fines récoltées par ces filtres. M. Rosat, Municipal, répond que l'on peut l'estimer à 450.- francs par tonne et à une charge annuelle d'environ deux tonnes par année.

M. Stocker, Conseiller, s'étonne de la chronologie du projet. Il pense que la mise en conformité s'est prolongée dans le temps et ceci malgré que les particules fines soient dangereuses pour la santé de la population. M. Rosat, Municipal, explique que son prédécesseur, à la Municipalité, a été confronté à divers événements qui n'ont pas permis d'effectuer ces travaux plus rapidement.

M. Bessard, Conseiller, demande à combien est facturé le kW/h du CAD. M. Rosat, Municipal, répond qu'il a été fixé à 16,5 cts par kW/h, dès le 1^{er} janvier 2018, et qu'il correspond à la moyenne suisse du prix de la plaquette de bois.

M. Baudat, Conseiller, demande des précisions sur le financement de ce projet. Mme Rime, Syndique, répond que selon les disponibilités financières de la Commune, ces travaux seront financés par un emprunt ou par des liquidités courantes.

M. Gabioud, Conseiller, demande de préciser le fonctionnement du financement du CAD. M. Rosat, Municipal, répond que le CAD est un compte affecté. Il devrait s'autofinancer. Toutefois il présente des excédents de charge attribués à un compte spécial. Excédents de charge dus entre autre à l'extension vers le quartier de La Ville. Ce compte peut être compris comme un emprunt aux finances communales et qui doit être remboursé par le compte du CAD. C'est pour cette raison que le prix du kW/h a été augmenté. Mécanisme identique pour la réalisation du projet des filtres à particules fines.

M. Pittet, Conseiller, désire être renseigné sur la durée de vie de ces filtres et leur entretien. M. Rosat, Municipal, explique que ces dispositifs comportent des éléments mécaniques qui nécessitent un entretien. Un contrat d'entretien de 1400.- Frs par année est proposé par l'entreprise choisie pour la réalisation de ce projet.

La discussion est close. Le préavis 02/2018 est accepté à l'unanimité.

Point 5. Communications de la Municipalité.

Mme Rime, Syndique, remercie le Conseil communal pour leur décision et la confiance faite à la Municipalité.

M. Baudat, Municipal, nous informe que les essais du barrage des Barbilles sont en cours. M. Hostettler, Municipal, signale que les travaux d'aménagement du carrefour du Grütli vont débiter. Des perturbations du trafic sont attendues. Un effort maximum sera fait avec la DGMR pour éviter le trafic de transit dans le village. Les travaux dureront jusqu'à la mi-mai.

M. Hostettler, Municipal, nous informe qu'une association dénommée 'Vert un Monde', jardin participatif, a été créée à L'Isle. La Municipalité a mis à disposition une parcelle de terrain, sise au jardin du Château, pour pratiquer le jardinage et la permaculture. Une convention a été signée avec cette association. Un entretien, au cimetière, a été effectué par les services communaux. Les familles restent responsables de l'entretien des tombes.

Point 6. Communications du Bureau.

Les jetons de présence du 2^{ème} semestre 2017 ont été versés, par erreur, aux Conseillers. Ils devaient être versés, comme décidé en début de législature, sur le compte du Conseil communal. Cinq personnes n'ont pas reçu leurs jetons de présence, la Boursière n'ayant pas leurs coordonnées bancaires. Le Bureau du Conseil propose de verser cette somme aux personnes concernées. La proposition est acceptée à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 19 juin 2018.

La sortie du Conseil communal est fixée au samedi 22 septembre 2018.

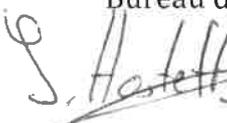
Point 7. Propositions individuelles.

Mme Donzé, Conseillère, pose une question concernant les perturbations routières liées aux travaux du carrefour du Grütli. M. Hostettler, Municipal, lui répond que les travaux vont durer environ deux mois et demi. La route entre le Tea-room et le restaurant du Grütli sera fermée trois semaines pendant les vacances de Pâques. Le transit des véhicules se fera en dehors du village. La circulation se fera en sens unique entre la rue du Château et le Vy de La Coudre. Les travaux se termineront avec la réfection des routes.

Mme Genoud, Conseillère, demande par où passeront les camions en provenance de la centrale de gravier. M. Hostettler, Municipal, précise qu'ils pourront circuler par leur trajet habituel. Plus de questions.

M. Hostettler, Président, remercie la Municipalité et l'assemblée pour leur participation, le bureau, le secrétaire, les huissières et le personnel communal pour leurs prestations. La séance est levée à 22.00 heures.

Bureau du Conseil communal

Le Président Le Secrétaire

